

**Axess**

## COVID CERTIFICATE CHECK

Accès uniquement avec  
un pass sanitaire valide



## Contrôle numérique du pass sanitaire

**Nouvelle vague, nouveaux variants... La saison hiver prochaine est remplie d'incertitudes pour les exploitants des remontées mécaniques. Tout peut changer à la dernière minute. Aussi, le système de contrôle du pass sanitaire proposé par Axess permet de garantir un fonctionnement des remontées en accord total avec la réglementation en vigueur.**

La solution Axess garantit que seuls les clients disposant d'un titre valide et d'un pass sanitaire valide issu de l'UE seront autorisés à franchir les contrôles d'accès. Le processus de vente actuel des titres reste inchangé, ce qui signifie que les opérateurs peuvent continuer comme d'habitude à vendre leurs produits à leurs clients via n'importe quel canal de vente. La seule différence est que tous les titres émis sont désactivés. Ceux-ci doivent donc tout d'abord être activés grâce au contrôle de la validité du pass sanitaire avant de pouvoir être utilisés sur les accès. Il s'agit ici d'une procédure effectuée essentiellement par les clients sur les points d'activation. L'Axess **SMART SCANNER 600** sert ici de module de contrôle. Les clients

scannent leur titre puis le QR code de leur pass sanitaire sur l'appareil. Si le pass sanitaire est valide, le titre est alors aussitôt activé.

Les paramètres de configuration permettent de définir des règles et de les adapter tout au long de la saison, par ex. modifier la durée de validité, etc.

L'activation via le portail en ligne de la station de ski permet aux clients d'activer facilement leur titre. Il leur suffit de saisir le n° du titre/de la vente puis de charger le QR code de leur pass sanitaire pour que la vérification ait lieu. Le système active alors le titre en fonction des paramètres définis auparavant. Les appareils mobiles, tels que les Axess **HANDHELDS**, peuvent

servir de points d'activation supplémentaires. Bien entendu, les forfaits de ski peuvent être achetés et activés en caisse. Le pass sanitaire est alors scanné par le caissier. Ce dernier peut choisir aussi de vérifier visuellement le pass qui lui est présenté puis d'activer manuellement le titre.



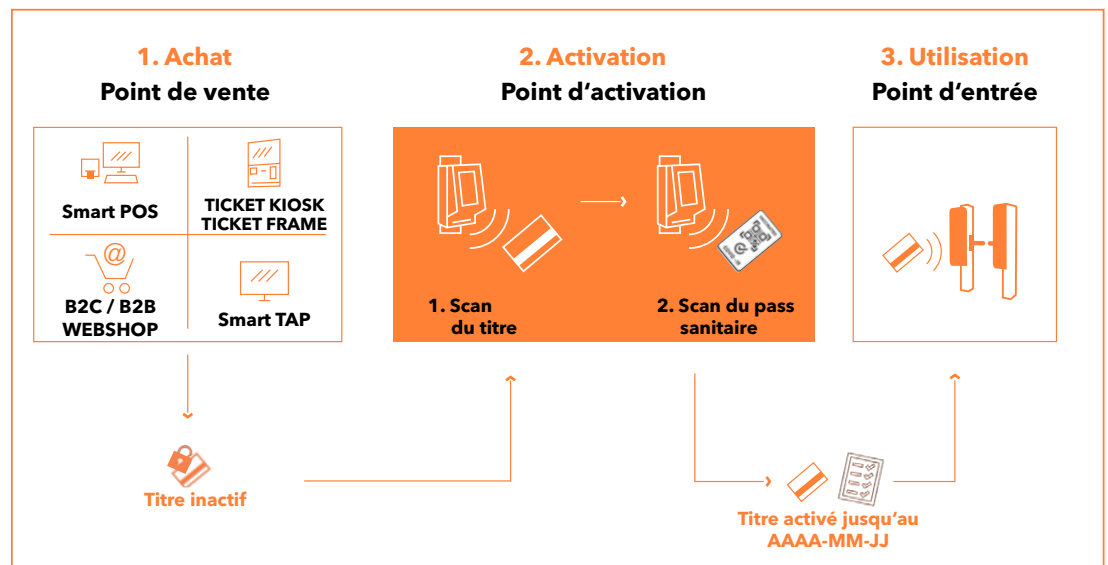
## Aperçu des possibilités d'activation



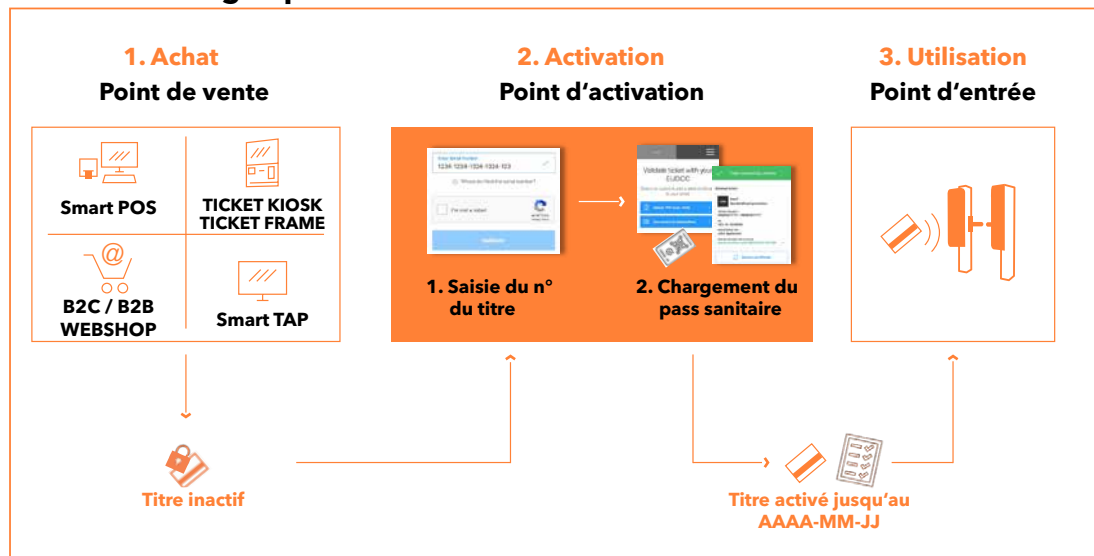
L'activation des titres peut être effectuée sur place aussi bien par les employés des remontées mécaniques que par les clients. Ces derniers ont la possibilité d'activer leurs titres soit depuis chez eux via le portail en ligne de la station de ski, soit sur les points d'activation situés dans la station.

L'achat des forfaits reste inchangé pour les clients et peut se faire sur tous les points de vente habituels. Seul l'accès est conditionné à l'activation du titre. Le scan du QR code du pass sanitaire sur un **SMART SCANNER 600** peut être effectué indépendamment de l'emplacement de l'accès, ce qui permet de réduire les files d'attente directement à l'entrée des remontées mécaniques.

## Processus d'activation



## Activation en ligne par le client



En saisissant le n° de son titre, puis en chargeant son pass sanitaire, le client active ici lui-même son forfait.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'intégration de cette fonction dans votre système, veuillez contacter :  
 TeamAxess France  
[commercial@teamaxess.com](mailto:commercial@teamaxess.com)  
 Tél. : +33 (0) 4 50 10 24 90